

Lundi, le 1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 heure. **La séance est tenue à distance par visio-conférence**, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La séance du conseil est tenue à distance (télétravail) afin de se conformer aux exigences gouvernementales pour protéger la population du virus Covid 19 et pour respecter le couvre-feu de 20 heures.

Accueil par monsieur le maire

1. Acceptation de l'ordre du jour

11-21

Proposé par Diane Soucy, appuyée par Marc Michaud, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 11 janvier 2021

12-21

Proposé par Caroline Dumont, appuyée par Nancy Malenfant, d'accepter le procès-verbal.

3. Comptes payés et à payer

Comptes payés en janvier 2021

Multimécanique Mobile inc.	787.58 \$	entretien machines
Marquis Imprimeur inc.	11 303.73 \$	centenaire
Hydro-Québec	501.10 \$	éclairage public, croix
Visa Desjardins	27.09 \$	messagerie
Patrick Gagnon	46.00 \$	remb. étui tablette garage
Salaires	11 369.93 \$	élus et employés
	<u>24 035.43 \$</u>	

Comptes à payer février 2021

André Roy Électrique inc.	1 156.57 \$	lumières de rues
9385-3117 Québec inc.	1 838.17 \$	cueillettes ordures/récupération
Hydro-Québec	2 347.35 \$	électricité 142 Centre multifonctionnel
Harnois Énergies	1 614.51 \$	église
Harnois Énergies	762.99 \$	centre multifonctionnel
Atelier de soudure Gilles Roy inc.	2 207.35 \$	mâts pour drapeaux
Plomberie - Gicleurs PSP inc.	2 409.50 \$	entretien centre multifonctionnel
Stanley Sécurité	67.09 \$	système d'alarme
Monique Dechamplain	48.00 \$	entretien centre multifonctionnel
Groupe Yves Gagnon	13.78 \$	entretien garage
Harnois Énergies	605.60 \$	garage huile à chauffage
Harnois Énergies	8 620.66 \$	diesel et essence
La Coop Purdel	1 499.60 \$	entretien machines
Centre du Camion J.L. inc.	23 174.23 \$	entretien machines
Pièces d'auto DR inc.	801.81 \$	entretien machines
Carquest	185.46 \$	entretien machines
Les Entreprises L.Michaud & Fils inc.	1 394.27 \$	entretien des chemins
Dépanneur Lac-Humqui	86.29 \$	divers
PG Solutions	160.86 \$	fourniture de bureau
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
MRC de La Matapédia	21 581.83 \$	quotes-parts
Ministre des Finances	3 781.70 \$	remises du mois
Receveur général	1 400.48 \$	remises du mois
Ultima, assurances	17 409.00 \$	facturation annuelle
	<u>93 301.62 \$</u>	

13-21

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Jean-Louis Arsenault, d'accepter les comptes.

4. Dossiers internes

4.1 Dossier cueillettes des déchets – proposition de rencontre en visioconférence

Considérant qu'il y a des problèmes avec les cueillettes de matières résiduelles avec les particuliers mais également avec les commerces;

14-21

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de demander une rencontre en visioconférence avec le directeur général du Groupe Mattis, M. Claude Leblanc, ainsi que Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal et Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia, qui pourrait avoir lieu le 1^{er} mars à 19 heures.

4.2 Enregistrement des visioconférence – proposition d'achat de logiciel

Il est possible d'enregistrer les séances du conseil en visioconférence et être diffusé par la suite sur YouTube avec le logiciel Wonder Share.

Il faut le faire pour se conformer aux règlements du gouvernement en ce qui a trait à la transparence.

Le coût pour un an est 46\$ plus taxes, et 93\$ perpétuellement plus taxes.

15-21

Il est résolu à l'unanimité d'acheter le logiciel Wonder Share au montant de 93\$.



No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

16-21

4.3 Salle d'eau à l'étage des organismes – demande des organismes - évaluation des coûts

Le Club des 50 ans demande à la municipalité d'installer une salle d'eau à l'étage afin de permettre l'accès aux toilettes à proximité, et projette une participation financière de 2 000\$.

Compte tenu de la grande distance entre l'accès tant des toilettes et de la cuisine, ce projet permettrait également aux organismes tant les jeunes que les aînés d'avoir accès à un évier au lieu d'un lavabo pour les besoins usuels des rencontres.

Une estimation des coûts a été demandée aux entrepreneurs déjà sur place et il en coûterait environ 8 600\$ avant taxes.

Le conseil estime que le coût est trop élevé et qu'il serait préférable que les organismes montent un projet en ce sens.

4.4 École Secondaire Armand-Saint-Onge – album des finissants – demande de participation

Il est résolu à l'unanimité de participer pour un montant de 50\$.

4.5 Val-d'Irène – promotion journée municipale 2021

Pas de suivi,

4.6 Les Amirams de la Vallée inc. – demande de commandite

Pas de suivi.

4.7 Leucan – demande don

Il est résolu à l'unanimité d'envoyer 100\$.

4.8 Télus – fibre optique garage avec téléphonie IP

Considérant que la compagnie Télus est présentement à la distribution de la fibre optique dans la municipalité ;

Considérant qu'une proposition a été faite pour le garage au montant de 85\$ par mois ;

Considérant que l'accès internet est nécessaire au garage puisqu'il n'y a pas de réseau cellulaire;

Considérant qu'il sera désormais possible d'installer la téléphonie IP avec la fibre optique permettant ainsi de réduire les coûts mensuels avec le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia;

Considérant que le maire et la directrice générale ont accepté l'offre de Télus;

17-21

En conséquence, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la décision qui a été prise par le maire et la directrice générale.

4.9 Dérogation mineure lot 4 452 538 – décision

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation au Règlement de zonage 04-2004 et ses amendements concernant une remise préfabriquée a été faite afin de permettre que le revêtement mural de la remise soit en plastique, et ce, contrairement à l'article 6.6.1 du règlement de zonage, que le revêtement de toiture de la remise soit en plastique, et ce, contrairement à l'article 6.6.3 du règlement de zonage, et l'implantation de la remise en cour avant, et ce, contrairement à l'article 7.4.3;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réalisé des travaux sans permis parce qu'il ne connaissait pas la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation porte sur les dispositions du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal et qu'il n'y a eu aucune opposition.

18-21



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Michaud, appuyé Caroline Dumont, et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro DPDRL200098

4.10 Demande de dérogation mineure lot 4 452 643 – décision

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 04-2004 et ses amendements afin d'autoriser un abri à bois en cour avant pour permettre l'implantation d'un abri à bois (autre bâtiment accessoire isolé) en cour avant, contrairement aux cours autorisés à l'article 7.4.6.;

CONSIDÉRANT QU'avec le dénivelé de la rue, l'abri à bois est peu visible de la rue que cela va permettre au requérant de conserver une vue pleine sur le lac (cour arrière), et qu'il n'y a pas suffisamment d'espace en cours latérales;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation porte sur les dispositions du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux déjà exécutés n'ont pas fait l'objet d'un permis. Une demande de permis est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE Les travaux déjà exécutés sont conformes aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal et qu'il n'y a eu aucune opposition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Malenfant, appuyée par Normand Henley, et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro DPDRL200102.

5. Information

5.1 Place aux jeunes – Infos-Express

5.2 Projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles – présentation virtuelle

5.3 Rencontre berce spondyle – rappel de l'OBVMR

5.4 MRC de La Matapédia – conception du plan régional des milieux humides et hydriques

6 Rapport des élus,

Marc : Il faudrait engager quelqu'un pour faire l'entretien préventif des machines. Le conseil est d'accord, on va trouver quelqu'un.

Caroline : il y aura une rencontre au mois de mars au sujet de la politique familiale.

Normand : Il faudrait aviser les employés qu'il faut faire une ronde des chemins au moins une fois par jour et plus d'une fois si nécessaire.

Gino : On a reçu un montant de 666\$ pour les Vents du Kempt et on devrait recevoir environ 3 000\$ pour celui de Nicola-Rioux.

Le nouveau camion est en construction, le numéro de série est sorti, on pourrait l'avoir vers la fin février.

7. Levée de l'assemblée

Proposée par Nancy, à 21 :22 heures.

Maire :

Sec.-très. :

21-21